

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 15 FÉVRIER 1871.

### Rapport de la Commission des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue au Département des Travaux publics un crédit complémentaire de 83,000 francs.

*(Voir les Nos 44 et 83 de la Chambre des Représentants.)*

Présents : MM. le Baron DE WOELMONT D'HAMBRAINE, Président; le Duc D'URSEL, WINCQZ, le Baron DE LABBEVILLE, le Vicomte VILAIN XIII, LEBEAU et le Baron G. DE WOELMONT, Rapporteur.

MESSIEURS,

L'emploi d'un matériel roulant devenu tous les jours plus pesant a nécessité, dans l'exploitation des chemins de fer, l'usage d'un matériel fixe plus résistant; à cet effet, le Gouvernement a décidé de se servir dorénavant de rails en acier et d'étendre le système de martelage à la moitié des rails à faire fournir, soit à 23,500 pièces.

Il a été reconnu par le Département des Travaux publics que 47,000 rails Vignole étaient nécessaires pour le renouvellement du matériel fixe mis au rebut durant cet exercice; dans cette prévision, M. le Ministre des Travaux publics a présenté à la Législature la demande d'un crédit complémentaire s'élevant à la somme de 83,000 francs.

Ce Projet de Loi, soumis aux délibérations de MM. les membres de la Chambre des Représentants, n'a soulevé aucune objection et a été admis à l'unanimité des membres présents.

Votre Commission, reconnaissant également le bien fondé de la demande du crédit demandé, vous propose, unanimement, de lui réserver un accueil favorable.

*Le Rapporteur,*  
Baron G. DE WOELMONT.

*Le Président,*  
FERD. BARON DE WOELMONT.